



Changement de statut vers vie privée et familiale

Par **moon Hakim**, le **24/01/2018** à **20:53**

Bonjour,
Je suis étudiant algérien en France, j'ai la carte de séjour qui expire le mois de Mars 2018, je me mari en Italie fin février 2018 ma femme est italienne établie en France (elle est en CDI et on a notre propre appartement) , je suis parti ce matin à la préfecture et ils m'ont dit qu'ils ne pouvaient pas me donner un rdv tant que je n'ai pas l'acte d mariage... du coup je vais avoir mon rdv qu'en Aout...ma question est la suivante : entre Mars et Aout je serai sans papiers ?? Est-ce que la préfecture peut me donner au moins un récépissé pour que je puisse voyager (en France) en toute sécurité ? sachant que j'ai un déplacement en nouvelle Calédonie le mois de Mai prochain pour un spectacle culturel (le billet d'avion a été acheté par les organisateurs) et en Europe, je ne sais pas quoi faire...une dame à la préfecture m'a envoyer balader en me disant retournez dans votre pays et attendez que votre femme italienne fasse le dossier pour vous...je ne comprends rien du tout et j'aimerais que vous m'aidiez svp...ce spectacle en NC représente beaucoup pour moi c'est le début d'une belle aventure j'espère...
Merci pour vos réponse...

Par **citoyenalpha**, le **25/01/2018** à **01:39**

Bonjour
Pour prendre un rendez-vous afin de déposer un dossier de demande vous n'êtes pas obligé de détenir la(les) pièce(s) justificative(s)!!
Votre titre de séjour expire en mars or vous serez marié en février donc vous êtes dans les temps. Il est sûr que si vous enchaînez un monologue afin d'expliquer votre situation "complexe" pour beaucoup d'agent, alors que l'agent n'est là QUE pour vous donner un RDV cela ne va pas le faire du tout.
Vous demandez juste un RDV pour déposer une demande de changement de statut de votre titre de

séjour.
Quelle est votre préfecture?
lorsque vous déposerez votre dossier de demande de titre de séjour "de membre de la famille d'un citoyen de l'Union/EEE/Suisse" vous recevrez un récépissé.
Ce récépissé vous permettra de demander un "visa retour" à la préfecture.
Il convient donc de faire une demande de RDV auprès de votre préfecture en vu de votre changement de statut. Renseignez vous par ailleurs pour les modalités de demande de visa de retour auprès de votre préfecture.
Restant à votre disposition

Par **hassi**, le **27/02/2018** à **18:16**

Bonjour.
je suis entre en France pour l analyse pour don de moelle osseuse à mon frère atteint de leucémie aigue.en attendant le résultat les médecins m ont donne un attestation à remettre à la préfecture ce que j ai fait,j ai reçu une prolongation de 6 mois .puis mon est passe à la greffe par la même procédure j avais 6 mois de prolongation avec droit au travail . j ai trouve un contrat de 8 mois à la fin de mon 2eme reçu j ai demande la prolongation équivalent au reste du contrat de travail soit 2 mois.
je suis entre au Maroc pour respecter la loi de rester avec une situation illégale ai fait la demande la réponse était le refus . mon frère m avise qu il reçu une convocation de la préfecture qui convoque à avoir un séjour vie privée et familiale en attendant la carte de séjour.
j ai peur et ce que je dois faire une demande et présenter la convocation écrire à la préfecture pour qu elle envoie un email au consulat de France au Maroc.
prière m indiquer la procédure à suivre .merci d avance